Vandœuvre
LÈS-NANCY

Conseil de quartier TOURTEL

COMPTE RENDU **LE 24 OCTOBRE 2024** 18h00 Salle du Conseil Municipal

REUNION ORGANISEE PAR	Service Démocratie participative
TYPE DE REUNION	Externe
PARTICIPANTS	Habitants : 30 personnes Elus : Monsieur Stéphane HABLOT, Député de Meurthe-et-Moselle pour la 2ème circonscription, Monsieur Patrice DONATI, Maire de Vandoeuvre, Monsieur Sylvain THIRIET 1er Adjoint délégué aux finances et à l'administration générale, et Conseiller Départemental, Monsieur Arnaud HARAND, Conseiller délégué aux animations, à la vie des quartiers et aux travaux municipaux, Madame Francine COQUILLAUD, Conseillère déléguée au budget participatif, Madame Marie-Agnès ROUILLON, Conseilllère déléguée à la petite enfance, Monsieur Sébastien STOCK, Conseiller délégué à la sécurité de la voirie, à la gestion des déchets et à la propreté. Fonctionnaires : Monsieur Erwan ERMEL, Cabinet du Maire, Monsieur Frédéric JACQUE, Coordinateur des actions transversales avec la Métropole du Grand Nancy, Monsieur Patrick PETITJEAN, Médiateur de quartier, Madame Christelle ANTOINE, Secrétariat du Maire, Démocratie Participative. Partenaires : *Grand Nancy Défi'b* : Madame Najat BENABBI, bénévole Sauveteur Volontaire de Proximité, Madame Barbara PLANTAGENET, bénévole Sauveteur Volontaire de proximité et Monsieur Eric MARION, bénévole Sauveteur Volontaire de Proximité. *Métropole* : Monsieur Christophe FRITSCH, Direction des déchets ménagers

1) Introduction de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue aux habitants, et présente les différents interlocuteurs de la Ville et les partenaires présents.

2) Présentation de l'association Grand Nancy Défi'b

Par Madame Najat BENADDI, Monsieur Eric MARION et Madame Barbara PLANTEGENET (Sauveteurs Volontaires de Proximité)

L'association Grand Nancy Défi'b est une association créée en 2007 dont le but est d'améliorer le pronostic vital des arrêts cardiaques (en réduisant le délais de prise en charge des victimes) par la mise en place d'un dispositif unique en France intégrant des citoyens volontaires.

L'association recrute des Sauveteurs Volontaires de Proximité (SVP) prêts à intervenir dans leur commune en cas d'arrêt cardiaque survenant aux alentours de leur domicile. Ces SVP sont formés à l'utilisation d'un Défibrillateur Externe Automatique (DEA) et au massage cardiaque (formation de 3 heures).

Comment fonctionne le dispositif SVP ?
C'est un ensemble d'équipes de SVP, réparties sur le territoire des communes partenaires de l'association et disposant de défibrilateurs mobiles à leur domicile (et depuis peu sur les lieux de travail).

Quelles sont les conditions pour être SVP ?

- Être majeur
- Être physiquement apte à réaliser un massage cardiaque

- Accepter d'être déclenché par les secours, chez soi et/ou sur son lieu de travail
- Avoir un téléphone et accepter d'être geolocalisé sur les applications utilisées par les pompiers et le SAMU **(**Sauv Life et Staying Alive)
- Se former aux gestes (massage cardiaque, utilisation du DAE) et aux procédures
- Suivre une session annuelle de maintien des acquis (2 heures par an).

Il y a 30 SVP sur Vandoeuvre (l'association en comptait 60 avant la période covid). L'association recherche de nouveaux bénévoles.

Contacts à Vandoeuvre : ec.marion@wanadoo.fr et najat.ben65@gmail.com

3) Collecte biodéchets

Par Monsieur Christophe FRITSCH (Direction Déchets Ménagers - Métropole du Grand Nancy)

Depuis l'entrée en vigueur de la loi AGEC le 1er janvier 2024, le compostage est devenu une obligation pour tous les ménages français. Cette loi vise à lutter contre le gaspillage et à favoriser l'économie circulaire. La Métropole du Grand Nancy met en œuvre cette obligation en implantant des composteurs à bio-déchets dans toute l'agglomération, et en fournissant gratuitement des « bio-seaux » aux habitants pour le stockage provisoire de ces déchets et leur acheminement vers le composteur urbain de proximité. A la différence d'un composteur de jardin, le composteur urbain accepte tous les déchets organiques, y compris les déchets carnés. Les composteurs urbains ont été étudiés pour éviter toute nuisance, olfactive ou visuelle.

Une centaine de composteurs sont aujourd'hui installés sur la ville de Vandoeuvre. Leur localisation est accessible par la carte interactive sur la page de la Métropole du grand Nancy : https://www.grandnancy.eu/vivre-habiter/dechets/collectes.

La Métropole du Grand Nancy distribue gratuitement les bio-seaux, disponibles dans toutes les mairies (ou centres techniques) des communes de l'agglomération.

Pour obtenir un bio-seau gratuitement à Vandoeuvre,une **condition doit être respectée** : il faut bien sûr être un résident permanent de la commune. Ils sont à disposition des habitants à raison d'un par foyer. S'adresser au Centre Technique Municipal – 7 rue Georges Bizet.

En plus d'être un geste éco-citoyen, cette action permet de favoriser l'investissement professionnel et essentiel de personnes handicapés (AEIM), qui passent compléter le stock de copeaux de bois toutes les semaines et trient les déchets non-compostables dans les bacs.

4) Budget participatif

Par Madame Francine Coquillaud (Conseillère déléguée au budget participatif)

La ville relance pour l'année 2025 son nouveau budget participatif

Le budget participatif est un dispositif qui permet à tous les contribuables locaux âgés de plus de 16 ans et aux associations vandopériennes, de proposer des projets d'intérêt général et de besoins collectifs, ayant pour but d'améliorer la qualité de vie des habitants, et de renforcer le lien de proximité entre les habitants, les élus et les services municipaux en leur permettant de travailler ensemble.

Pour l'année 2024, l'enveloppe allouée était de 150 000 €.

Les projets réalisés cette année sont les suivant :

- ✓ Aire de jeux quartier Cheminots,
- ✓ Aire de jeux à la Sapinière,

- ✓ Remise en état du parcours de santé de la Sapinière,
- ✓ Achat de 10 boîtes à livres à installer dans différents quartiers de la ville,
- ✓ Achat de mobiliers urbains, installés aux abords de la Médiathèque,
- ✓ Réalisation d'une fresque rue Jean Macé, le long du Parc du Charmois.

Le budget participatif revient pour la 3ème année consécutive en 2025, le dépôt des dossiers aura lieu du 06 janvier au 28 février. L'enveloppe budgétaire reste inchangée.

Les projets doivent relever de dépenses d'investissement, présenter un caractère original, et bénéficier gratuitement à tous les habitants. La liste n'est pas exhaustive, aux seules conditions d'améliorer et valoriser ce qui existe, ou de réaliser quelque chose d'innovant.

Dans un premier temps, les propositions vont être collectées, et seront analysées dans un second temps, afin d'en étudier la faisabilité, la légalité et le coût. Enfin, les projets retenus (rentrant dans les critères de sélection) seront soumis au vote.

Alors, si vous êtes porteur(s) d'un projet, n'hésitez pas à nous le soumettre !

5) Rénovation de la rue Catherine Opalinska et de la rue Emile Zola

Plusieurs riverains se plaignent des incivilités et des comportements agressifs qu'ils subissent de la part des conducteurs extérieurs, pourtant en infraction (rue interdite à tous sauf aux riverains le temps des travaux). La situation est compliquée, d'autant plus que personne ne veut céder le passage. Peut-il y avoir une solution pérenne grâce à un panneau rappelant l'interdiction aux non-riverains, aux abords du chantier ? La Police Municipale peut-elle intervenir ? Un habitant propose de faire des chicanes pour bloquer les véhicules passants, la circulation étant régulièrement dense du fait de la proximité des écoles de Jarville.

La Police Municipale mettra en place, dès la rentrée, aux heures d'entrées et de sorties scolaires, des rondes dissuasives, dans le périmètre des travaux. La Métropole du grand Nancy va vérifier le balisage en place.

A contrario, les habitants, à l'unanimité, reconnaissent l'amabilité au quotidien des employés des entreprises sur le chantier, et sont tout à fait satisfaits du déroulé des travaux et de la considération de leurs demandes antérieures par la Métropole du Grand Nancy.

Monsieur Frédéric JACQUE intervient pour informer les habitants que les travaux, qui ont démarré en septembre sur les rues Opalinska et Emile Zola, sont prévus jusqu'aux vacances de Noël.
Quelques habitants demandent s'ils peuvent avoir des précisions de calendrier**,** notamment sur la réalisation des places de stationnement . Réponse de la Métropole du Grand Nancy : « La section entre la rue Poincaré et la rue Zola sera terminée pour les vacances de Noel. Le pavage du trottoir et places de stationnements côté habitations doit débuter le 4/11 et se poursuivre sur tout le mois de novembre. La section entre la rue Zola et l'avenue de la Malgrange devrait être terminée ou presque pour les vacances de Noel (tapis et pavage à voir en fonction de l'avancement) . »

Monsieur Christophe FRITSCH répond au questionnement de certains riverains concernant les déchets : il leur confirme que la Métropole du Grand Nancy rétablira le service de ramassage des ordures ménagères résiduelles dès que les camions pourront circuler et faire demi-tour, et qu'il va interpeller, dès le lendemain, le service au sujet d'une poubelle qui déborde chemin d'Austerlitz.
Le Maire rappelle que la Mairie peut également être contactée au moment adéquat pour prévenir les services.
Monsieur FRITSCH précise qu'il n'est pas possible d'installer un moloch dans une zone pavillonnaire, et que les éco-sacs doivent être mis par terre le mardi soir pour un ramassage le lendemain.

Concernant la modernisation du réseau électrique aérien rue Zola, la commune a fortement insisté auprès de la Métropole et d'Enedis pour que ces travaux soient également réalisés.
Réinterpellée sur la question, Enedis confirme que le dossier a été étudié. Cela étant, leur programme 2025 est complet, le renouvellement de ce réseau n'était prévu que pour 2030. Les travaux ne sont donc pas programmés pour 2025, mais ils devraient toutefois l'être en 2026.

Un habitant informe de travaux de gaz qui seraient au programme de 2025, alors que la rénovation des rues sera juste achevée. Un courrier signé par le Maire et le Député est prévu, pour faire valoir la désapprobation de la ville au sujet de la coordination des travaux. Information démentie par la Métropole du grand Nancy.

Les habitants s'interrogent sur la gestion des eaux pluviales en infiltration, la pose ou non d'aco-drains, et les conséquences sur les maisons : la commune organise une réunion sur place, rue Emile Zola, afin de donner les explications adéquates aux habitants. Monsieur le Maire rappelle que, dans le cas de la rue Opalinska, le projet intègre un travail de végétalisation élaboré qui permet de redistribuer l'eau vers les arbres, en auto-alimentation.

Monsieur Frédéric JACQUE informe les habitants du changement de réglementation en matière de vitesse, mis en place dans la commune de Vandoeuvre, comme dans d'autres communes de l'agglomération (notamment Nancy, Villers, Jarville). Par principe, toutes les voies sont limitées à 30 km/h, quelques axes principaux restant limités à 50 km/h. Par ailleurs, la commune continue de développer les « Zones de Circulation Apaisée » (zones 20, ou zones de rencontre) dans tous les quartiers résidentiels ainsi que dans les rues étroites, comme la rue Zola.

Les habitants déplorent que de nombreuses voitures pour adolescents, qui sont scolarisés au lycée-collège de la Malgrange, stationnent et encombrent les rues. Monsieur le Maire répond que l'espace public ne peut pas être réservé et que c'est tout à fait légal. Néanmoins, il va organiser une rencontre avec le Directeur de l'école de La Malgrange, pour lui soumettre l'idée d'ouvrir un espace privé de stationnement pour ces petites voitures à l'intérieur du domaine, avec un plan de circulation (pour la sécurité de tous).

6) Micromarché

Monsieur Arnaud HARAND rappelle que le petit marché est ouvert tous les 1ers et 3èmes jeudis du mois, et qu'on peut y trouver des produits frais et des produits fromagers de qualité et à proximité des habitants du quartier Tourtel.
Situé rue Raymond Poincaré sur la placette devant les commerces, vous trouverez toutes les informations sur : https://www.vandoeuvre.fr/actualite/micro-marche-tourtel/ .

7) Acquisition du terrain rue Raymond Poincaré (850 m2) : Quel devenir ?

L'acquisition du terrain, situé en haut de la rue Raymond Poincaré, s'est concrétisé. Les habitants ne souhaitent pas y installer le micromarché, mais sont favorables à un lieu convivial ou de détente. Conscient que les personnes âgées souhaitent rester chez elles le plus longtemps possible, en ayant à proximité des petits commerces et un parc, Monsieur Arnaud HARAND et Monsieur le Maire expliquent que les habitants seront sollicités sur l'avenir du terrain (bâtiment personnes âgées ou inter générationnel, citoyen, marché, services de proximité, parcs, …), et que la commune tiendra compte de leurs souhaits.

Monsieur le Maire et Monsieur le Député remercient les habitants pour leur participation à ce conseil de quartier.